

Décision n°002/99 du 5 Septembre 1999,
portant nomination d'un membre
du Conseil National de Régulation.

LE PRESIDENT DU SENAT :

Vu le règlement du SENAT;

Vu l'article 7 de la loi N°99/019 du 11 juillet 1999 relative aux Télécommunications;

DECIDE

ARTICLE 1er : Monsieur Cheikh ould Sid'Ahmed, Directeur de l'informatique, est nommé membre du Conseil National de régulation.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée suivant la procédure d'urgence et au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott le, 05 Septembre 1999

DIENG BOUBOU FARBA